



RÈGLEMENT DE COURSE

L'**Aquathlon de Vendôme** est inscrit au calendrier officiel 2025 de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). L'épreuve est le support des ½ finales des championnats de France d'Aquathlon Jeunes zone Grand-Ouest, composée des régions Bretagne, Centre Val-de-Loire, Normandie et Pays de Loire et sera qualificative pour les championnats de France d'Aquathlon qui se dérouleront le 5 juillet 2025 à Angoulême.

L'épreuve est soumise à la **Réglementation des Epreuves Nationales** en vigueur.

Le concurrent qui s'inscrit à cette épreuve implique l'acceptation automatique et le respect de ce présent règlement.

Article 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'aquathlon est une épreuve individuelle qui consiste à enchaîner la natation et la course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre.

La partie natation aura lieu dans le plan d'eau de Villiers-sur-Loir (41).

La partie course à pied aura lieu autour du plan d'eau de Villiers-sur-loir sur un chemin en calcaire.

L'épreuve est ouverte à l'ensemble des licenciés FFTRI munis d'une licence compétition dans un club d'une des quatre régions.

Les épreuves sont ouvertes aux catégories Benjamin (2012-2013), Minime (2010 – 2011), Cadet (2008 – 2009) et Junior (2006 – 2007).

8 courses seront organisées par catégorie et par sexe.

Le nombre de concurrents par course est de 150 maximum. Il pourra être sujet à évolution en fonction du nombre d'inscrits sur les épreuves.

Les concurrents seront répartis dans des SAS suivant :

- Leur appartenance à une liste ministérielle et les résultats sportifs sur les années N et N-1,
- L'ordre des performances du CLASS TRIATHLON enregistré dans la base fédérale à J-6, J étant la date de l'épreuve.



AQUATHLON DE VENDOME

½ Finales France Aquathlon Jeunes 2025



Les départs en natation s'effectueront sur la plage de la zone de baignade.

Le port du dossard n'est autorisé que durant la partie pédestre. Il devra être placé devant de façon lisible et non plié ni coupé dès la fin de la transition natation / course à pied. La ceinture porte-dossard utilisée en conformité avec la Réglementation Sportive est autorisée (3 points d'attache minimum).

L'aire de transition sera située au sein du village sportif et ne sera accessible que par les concurrents, les arbitres, la sécurité médicale et l'organisation. Chaque concurrent se verra attribuer une caisse qui sera à utiliser pour effectuer la transition natation / course à pied. Les affaires de natation y seront déposées par chaque concurrent. Dès la fin de course, les concurrents devront récupérer leurs affaires de natation dans l'aire de transition sans perturber la course en cours.

La Penalty Box sera placée au début de la ligne droite d'arrivée.

L'accompagnement ou l'aide d'un tiers n'est pas autorisé durant toute la durée de la course, du moment que celle-ci a commencé. Également, les écouteurs, radio et téléphones portables ne sont pas autorisés (en conformité avec la Réglementation Sportive).

Article 2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne exclusivement sur le site de KLIKEGO. Aucune inscription par courrier ne sera proposée.

[Lien d'inscription](#)

Article 3 - DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Vendredi 14 juin 2025 à 23h (clôture automatique des inscriptions en ligne).

Article 4 - CAPACITÉ MAXIMUM D'ACCUEIL DES CONCURRENTS

150 places par course.

Article 5 - RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu :

- Le samedi 21 juin 2025, de 14h à 18h
- Le dimanche 22 juin 2025 de 7h30 à 10h.

Les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la même ligue sur présentation de sa licence fédérale et de la licence fédérale de chaque concurrent concerné, sous réserve préalable de la présentation d'une procuration des clubs concernés (électronique ou papier).

Article 6 - ARBITRAGE ET DÉCISIONS DE COURSE

En toute circonstance, les concurrents acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres de la FFTRI ou de l'organisation.

Article 7 – PLANIFICATION DES COURSES

DIMANCHE 22 JUIN 2025								
Catégorie	Parc n°	Ouverture Aire Transition	Fermeture Aire Transition	Fin d'échauffement	Aire d'appel	Départ	Protocole	Distances
Juniors H	1	8h30	9h10	9h20	9h25	9h30	13h15	1000 m – 5 km
Juniors F	2	9h30	10h10	10h20	10h25	10h30		
Cadets H	1	10h	10h40	10h50	10h55	11h30		
Cadettes F	2	10h45	11h25	11h35	11h40	12h30		
Minimes H	1	13h10	13h40	13h50	13h55	14h	17h	500 m – 2,5 km
Minimes F	2	13h55	13h25	13h35	13h40	14h45		
Benjamins H	1	14h40	15h10	15h20	15h25	15h30		
Benjamins F	2	15h25	15h55	16h05	16h10	16h15		

Article 8 – PORT DE LA COMBINAISON EN NATATION

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, sous réserve des conditions citées-ci-dessous :

Distances	Interdite	Obligatoire
Distances XXS à S	> 19.9 °C	< 16 °C



AQUATHLON DE VENDOME



½ Finales France Aquathlon Jeunes 2025

Article 9 - RAVITAILLEMENT

2 stands de ravitaillement seront mis à disposition des concurrents :

- 1 ravitaillement liquide, peu après la transition natation / course à pied,
- 1 ravitaillement final liquide + solide, après l'arrivée.

Article 10 - PROTOCOLE

Des podiums individuels seront organisés dans chaque course.

Nouveauté : Suite à une demande de la FFTRI, nous testerons durant cette manifestation un nouveau mode de classement par équipes.

Pour une catégorie donnée, le classement par équipe sera mixte et tiendra compte des meilleurs classements hommes et femmes confondus. L'équipe classée devra donc avoir les compositions suivantes : 1 femme et 2 hommes OU 2 femmes et 1 homme.

Rappel : Les Championnats de France d'Aquathlon à Angoulême conserveront les classements par équipe par sexe (3 meilleurs classés).

Article 11 - STRUCTURE MÉDICALE

La Croix Blanche assurera la sécurité durant toute la journée de compétition.

Article 11 - SÉCURITÉ PENDANT L'ÉPREUVE

Pendant la partie natation, les concurrents seront encadrés et surveillés par des kayakistes et des BNSSA.

Pendant la course à pied, les concurrents seront guidés par des bénévoles et des signaleurs placés aux points stratégiques du parcours.

Le premier de chaque épreuve sera précédé par un VTT ouvrier.

Le dernier concurrent de chaque épreuve sera suivi par un VTT balai.



AQUATHLON DE VENDOME

½ Finales France Aquathlon Jeunes 2025



Article 12 - ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempéries ou d'intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit, du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Article 13 - ANNULATION PAR LE CONCURRENT

Le concurrent sera remboursé de son inscription (sauf des frais bancaires liés à l'inscription en ligne) uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical datant de plus de 7 jours à la date de l'épreuve.

Article 16 - DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément l'organisation et ses ayants droits (partenaires, sponsors, et médias) à utiliser son image à des fins de présentation ou de promotion.

Article 17 - RÈGLEMENT SANITAIRE

Les concurrents devront se conformer à tout règlement sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve et à ses éventuelles dispositions : présentation d'un pass vaccinal, port de masques, ... Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non-participation pour manquement du concurrent au règlement sanitaire.